

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

COMRAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ
BT

P.V. N° 1582 / 1983

OBJET DE LA PROCÉDURE

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE D M

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

83306893

OBSERVATION D' O.V.N.I.

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE

FLAGRANT DÉLIT

COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	PROCES-VERBAL D'ENQUETE PRELIMINAIRE
2	PLAN DE SITUATION
3	AUDITION DE D M

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES

2 M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A

1 Mr le Commissaire de la République à

3 Mr le Général, Commandant la Région Aérienne à :

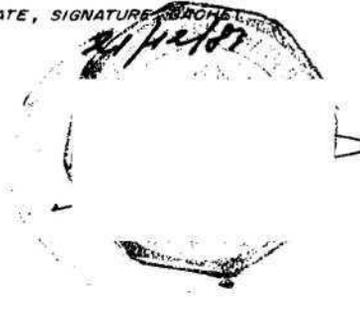
2 Mr le Ministre de la Défense, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau Emploi-Renseignements à :

1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de GROUPEMENT LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:
Commandant d'unité

DATE, SIGNATURE



GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE DU ESCARABON	
UNITE 5 ^T	
CODE UNITE 05262	PROCÈS-VERBAL N° / 197 1582 / 1983

PROCÈS - VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE 1	N° FEUILLET 1

D' ENQUETE PRELIMINAIRE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

AFFAIRE : DI M

ANALYSE : OBSERVATION D'OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ

83306893

NOUS SOUSSIGNÉ(S) F. M - Gendarme -
S. B - Gendarme -

~~XXXXXXXXXXXX~~

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
CE JOUR, 27.11.1983, à 17H40, nous nous présentons au domicile de Mr DI M ,
à , qui nous a avisé quelques
jours auparavant qu'il avait été le témoin d'un phénomène aérien qu'il ne pouvait
identifier. -----

LIEU D'OBSERVATION - CONDITIONS D'OBSERVATION

Coordonnées :

Lieu : CD à proximité de ma ferme " ") Plan de situation joint

position du témoin : Circulait seul à bord de son véhicule d'Est en Ouest, à une
vitesse de 90 Km/h environ.

Date et heure : Mardi 15.11.1983 à 05h52 (heure légale)

Visibilité : Bonne visibilité (a observé à travers le pare-brise)

Vent : faible (pas de direction précise)

nuages : pas de nuages - ciel très clair - étoiles biens visibles -

température : aucune précision

FORME - CARACTERISTIQUES

Diamètre apparent : 10 degrés (± 2)

forme : Irrégulière et mouvante - ressemblait à des flammes entourant un objet
en combustion.

couleur : lueur blanche très forte - ressemblait à la couleur d'un arc électrique,
de soudure.

nombre : Un seul objet aperçu.

EVOLUTION

Observation : A remarqué sur son arrière gauche une très forte luminosité pendant
environ 4 à 5 secondes sans voir l'objet
Ensuite, a vu l'objet pendant 2 secondes sur son avant.

Direction : L'objet se déplaçait d'Est en Ouest

Vitesse-altitude : Ne peut rien préciser. Si l'altitude était de 1500 m, la vitesse
serait de l'ordre de 10 000 Km/h
... / ...

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	Monsieur le Commissaire de la République à
	<input type="checkbox"/> 1	Monsieur le Procureur de la République à
	<input type="checkbox"/> 3	Monsieur le Général, Commandant la région Aérienne à
	<input type="checkbox"/> 2	Monsieur le Ministre de la défense.
	<input type="checkbox"/> 1	DGCG, bureau emploi-renseignement

DATE DE CLOTURE

SIGNATURE(S)

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

SIGNATURE ET CACHET

Angle d'observation: Par rapport à l'horizon :

Début d'observation : Angle d'environ 30 degrés

Fin d'observation : Angle d'environ 15 degrés

Disparition : Semble avoir disparu en se rapetissant (comme si l'objet en combustion s'éteignait)

Incidents sur l'environnement :

- pas d'explosion de l'objet
- pas de débris ou lueurs se détachant de l'objet pour tomber
- pas de phénomène observé sur l'environnement
- pas de répercussion sur fonctionnement du véhicule du témoin.

----- ENQUETE -----

Audition de Mr D M Pièce n° 3

Les faits s'étant produits hors notre circonscription, nous n'avons pas fait de constatations sur les lieux, ni contacté la population voisine.

La brigade compétente, - , a été avisée de ces faits. A ce jour, aucun autre témoin local ne s'est fait connaître.

----- RENSEIGNEMENTS DIVERS -----

Des renseignements recueillis, il ressort que d'autres personnes dans le département et les départements voisins ont observé un phénomène identique aux mêmes date et heures. Ces observations font l'objet des procès-verbaux :

- PV N° 164/1983 Brigade de Recherches Maritime de)
- PV N° 2269/1983 Brigade de)
- PV N° 1250/1983 Brigade de

Le témoin, D M , est honorablement connu de nos services. Il est bien informé sur le phénomène C.V.M.I. Il s'est manifesté après avoir lu dans les journaux qu'il n'était pas le seul témoin. Il ne témoigne que dans le but de fournir éventuellement des renseignements plus précis sur le phénomène et désire conserver un certain anonymat. Il pense qu'il s'agit probablement d'un phénomène naturel et aimerait en avoir confirmation éventuelle.

----- Fait et clos le 10.12.1983 -----

Le Gendarme S

Le Gendarme F

83306893